



MON CODE DE VIE – À L'ÉCOLE ET AU SERVICE DE GARDE



ENGAGEMENT

JE M'IMPLIQUE ET JE PARTICIPE ACTIVEMENT DANS MES APPRENTISSAGES ET DANS LA VIE DE L'ÉCOLE DONC:

- *Je prends les moyens pour respecter les délais et éviter les oublis.
- *J'arrive à l'heure le matin (8h05) et le midi (12h50).
- *J'ai tout mon matériel scolaire.
- *Je fais bien mon travail à l'école et à la maison en fournissant les efforts nécessaires.
- *Je prends soin du matériel et de l'environnement.

RESPECT

JE PRENDS SOIN DE MOI ET DES AUTRES DONC:

- *Je suis poli dans mes gestes, mes paroles et mon langage non-verbal.
- *J'écoute les autres et je les accepte.
- *J'adopte un comportement pacifique; je ne fais pas de menaces, de batailles, de bousculades et je ne ridiculise pas les autres.
- *Je respecte le calme des autres; je m'assure de me déplacer prudemment et calmement.
- *Je contrôle mes émotions et je règle mes conflits calmement.

INDIVIDUATION

AVEC MES FORCES, JE PROGRESSE ET J'AMÉLIORE LA VIE À L'ÉCOLE DONC:

- *Je nomme mes forces.
- *J'accepte mes défis et je trouve les moyens pour y arriver.
- *Je demande de l'aide.
- *Je crée des liens d'amitié.
- *Je m'implique dans la vie de l'école.



RÈGLES DES VIE : À L'ÉCOLE ET AU SERVICE DE GARDE

Règles concernant les déplacements dans l'école.

- De 7h à 8h05, j'entre par le service de garde, côté 26^e avenue et je me rends au service de garde
- Dès 8h05, j'entre par la 25^e avenue et je me rends directement en classe.
- Aux récréations, je sors par la porte de la 26^e avenue et j'entre par la porte de la 25^e avenue.
- Lorsque je dois traverser le gymnase pour me rendre à la toilette, je me déplace le long du mur.
- Les sorties et entrées avant et après le dîner se font par la 26^e.
- À la fin des classes, je quitte vers le service de garde, avec mes parents ou seul, par l'une ou l'autre des portes.



Règles concernant la vie dans la cour d'école

- *J'avise le surveillant si un ballon sort de la cour.
- *Je ne frappe pas le ballon avec les pieds sauf pour le soccer.
- *Le coin calme est un endroit de détente donc on peut s'y asseoir pour jaser, lire, échanger, jouer à des jeux de table, étudier, etc....



- *Je joue prudemment sur les pierres.
- *Je vais dans le coin jardin accompagné d'un adulte.
- *J'utilise les installations du ballon-poire pour jouer au ballon-poire.
- *Je ne m'assois pas dans les escaliers, devant les portes qui mènent au sous-sol et sur le conteneur à déchets.

Règles concernant la tenue vestimentaire

- *Tous les vêtements d'extérieur, d'éducation physique et les bottes doivent être identifiés.
- *Je porte des vêtements adaptés aux saisons et aux activités.
- *J'écoute les consignes des adultes s'il y a des changements de température.
- *En tout temps, je porte des souliers à l'intérieur.
- *Au gymnase, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, je porte des souliers de course.
- *En éducation physique, je porte les vêtements obligatoires tel qu'entendu avec l'enseignant.



Règles concernant l'utilisation des locaux de l'école

- *Je laisse le local propre et en bon ordre.
- *En quittant, je ferme les fenêtres, la porte et j'éteins la lumière.
- *Je demande la permission pour utiliser un local et je laisse la porte ouverte quand je l'utilise de manière autonome.
- *L'utilisation d'un local de manière autonome est un privilège, je me comporte adéquatement.

Règles concernant les collations (soumis à la politique alimentaire de la CSDM)

- *Lors de la collation du matin, seuls les fruits, les légumes et les produits laitiers sont autorisés.

Règles concernant les appareils électroniques et les ordinateurs

- *Les ordinateurs d'école sont destinés au travail scolaire.
- *Les appareils électroniques personnels (IPOD, Iphone, tablette, etc) sont interdits à moins d'une entente claire avec l'enseignante ou l'éducatrice et ce pour du travail scolaire. Si tel est le cas, ils doivent être utilisés sous supervision.

CONSÉQUENCES

Pour t'aider à respecter le code de vie et les règles qui s'y rattachent, les adultes de l'école vont :



- T'avertir;
- Te rappeler les règles de vie;
- Te demander de modifier positivement ton comportement;
- Te demander de te calmer;



D'autres conséquences sont possibles selon le type et la gravité du geste. Les conséquences te sont toujours attribuées dans le respect en tenant compte de ton âge et du contexte. Elles te sont expliquées et tu as toujours la possibilité de justifier ton attitude, tes gestes et tes paroles auprès de l'adulte qui intervient avec toi. Voici quelques exemples de conséquences :

- Communication aux parents.
- Geste réparateur : remise en état d'un objet, accompagnement d'un ami blessé ou triste, lettre d'excuse, travaux communautaires.
- Réflexion écrite.
- Perte d'un droit dans sa vie scolaire : retrait d'une activité, déplacement accompagné, interdiction d'accès à du matériel ou à un local, perte d'un droit de parole, suspension interne ou externe*

*Seule la direction peut autoriser une suspension interne ou externe.